



ARRETE MUNICIPAL
N°2026/079/A du 10/08/2026
Réglementation temporaire de
circulation au niveau du
passage à niveau rue du Canal-
Période du 24 au 28 août 2026

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,
- VU le code la route,
- VU le code de la voirie routière,
- VU l'arrêté interministériel sur la signalisation routière,
- VU les travaux de démontage d'une partie des voies ferrées menant aux anciens établissements SCHAEFER et de pose de nouveaux enrobés programmés par la société Lorraine Prestation Horticole (LPH) sise rue Emile Folliat – 54560 AUDUN-LE-ROMAN au niveau du passage à niveau, rue du Canal,
- CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour permettre à l'entreprise de travailler dans de bonnes conditions et préserver la sécurité des personnes,

ARRETE :

Article 1 : En raison de travaux de démontage d'anciens rails et de pose de nouveaux enrobés, la circulation sera interdite du lundi 24 août 2026 au vendredi 28 août 2026 au niveau du passage à niveau, rue du Canal.

Article 2 : Une déviation sera mise en place via la rue du Stade.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la société LPH.

Destinataires : Mme le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange, M. le Chef de service de Police Municipale, M. le Responsable des services techniques municipaux et la société LPH.

Date de mise en ligne : 10/08/2026

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Patrice CUNY

